

DEMANDE POUR UN VISA COLLECTIF

La demande devra être sur un papier en tête de l'agence qui organise le voyage, et en 3 exemplaires :

- 1) La demande d'un visa collectif
- 2) Le circuit (programme),
- 3) La liste des voyageurs contenant
 - Nom :
 - Prénom :
 - Date et lieu de naissance :
 - Nom et prénom du père :
 - Nom et prénom de la mère '(Nom de jeune fille) :
 - Profession :
 - Nationalité actuelle :
 - Passeport N° :
 - Date d'émission :
- 4) Les passeports valables au moins 3 mois,
- 5) Une enveloppe timbrée recommandée revêtue de votre adresse pour les envois par courrier.
- 6) Un justificatif de profession.
- 7) Une photocopie de la carte de séjour pour les étrangers résidants en France.
- 8) Attestation établie par l'agence de voyage en Syrie nous indiquant les programmes de votre voyage en Syrie.

N.B : pour le visa collectif il faut minimum 10 voyageurs.

SERVICE DES VISAS

Ambassade de la République Arabe Syrienne à Paris

20, rue vaneau – Paris 75007

tél : 0140626100

Fax : 0147059273

